



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2018-121**

\*\*\*

**Objet :**

**Rétrocession de voiries communales et des emprises  
des postes de transformation ZAC la Croix.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCHE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** LABEUR Martine à VAILHE Bruno - BLANES Michel à COLOMBIER François - LEROY Annie à FALZON Serge - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François – A 19h40 MATEO Amélie à NADAL Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à SUQUET Maguelonne

**Absent :** EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 05 décembre 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que, par délibération n° 2013-121 du 12 décembre 2013, la commune avait transféré les voiries communales au droit de la ZAC la Croix à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, pour la bonne réalisation des travaux.

Dans la mesure où les travaux sont achevés, il convient que les voiries cadastrées section AW 227 et AW 231 – avenue Mendès France - et les emprises des trois postes de transformation soient rétrocédés à la commune.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- ACCEPTE la rétrocession des voiries cadastrées section AW 227 et AW 231 – Avenue Mendès France - et les emprises des trois postes de transformation à ZAC la Croix
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété et tout autre document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

M. le Maire  
Le Maire  
Jean-François SOTO